

## Agir dans l'intérêt de tous les actionnaires

Swisscom SA prend acte du fait que le Conseil fédéral a donné instruction à son représentant au conseil d'administration de voter contre l'acquisition éventuelle, par Swisscom, d'une participation à l'étranger et de s'engager en faveur de la distribution des fonds disponibles à ses actionnaires. Le conseil d'administration de Swisscom SA étudiera les propositions du représentant de l'Etat, ainsi que toutes les autres questions d'ordre entrepreneurial, financier et juridique liées à cette thématique, dans le cadre de sa procédure ordinaire de décision.

L'instruction donnée au représentant de la Confédération ne libère ni le conseil d'administration, ni la direction de l'obligation légale qui leur est faite d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt de l'entreprise et de tous ses actionnaires, en prenant les responsabilités qui s'imposent.

Il y a plusieurs années, Swisscom a mis en place une politique de distribution à long terme. Conformément à cette politique, les fonds disponibles (equity free cash flow) ont été intégralement versés aux actionnaires chaque année, le dividende correspondant ainsi à environ la moitié du bénéfice normalisé. Cette année, les versements aux actionnaires s'élèveront à quelque CHF 2,9 milliards, sous forme de dividende et de rachat d'actions.

Berne, le 25 novembre 2005